

ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 02 MAI 2016

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 décembre 2015 (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.la-roche.ch).
2. Comptes de fonctionnement 2015
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
3. Comptes d'investissements 2015
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
4. Comptes 2015 du Foyer St-Joseph
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
5. Législature 2016/2021
 - 5.1. Election des membres des commissions
 - 5.1.1. Commission financière (art. 10 LCo)
 - 5.1.2. Commission d'aménagement et de l'énergie (art 36LATeC)
 - 5.1.3. Commission des naturalisations (art. 34 LD CF)
 - 5.2. Délégation de compétences au Conseil communal pour les transactions mobilières et immobilières, pour un montant maximum de Fr. 50'000.-
 - 5.3. Mode de convocation des assemblées communales
6. Divers

Assemblée communale ordinaire, convoquée par un avis dans la « Feuille Officielle » n° 16 du 22 avril 2016, dans « Le Messenger », par affichage au pilier public, sur le site internet de la Commune et par convocation « tous ménages » dans le bulletin communal « L'Expression Villageoise ».

Participation : 43 citoyennes et citoyens.

M. le Syndic, Joël Brodard, ouvre l'assemblée à 20h et salue les participants.

Nomination des scrutateurs : M. Francis Biemann
M. Jean-Joseph Huguenot

Il demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui ne sont pas citoyens actifs, c'est-à-dire qui sont présents pour leur information mais qui ne participeront pas aux votes.
Ce n'est pas le cas.

Aucune remarque n'est formulée concernant le tractanda.

POINT 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015

Le procès-verbal n'est pas lu, il était à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la commune.

Aucune remarque de la part de l'Assemblée.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2015 :

APPROBATION : OUI 43 / CONTREPARTIE 0

POINT 2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2015

PRÉSENTATION

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Louis Risse**, Conseiller communal responsable des Finances.

M. Louis Risse salue l'assemblée et présente les comptes à l'écran, chapitre par chapitre.

0. Administration :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 589'710.00	Recettes :	Fr. 198'030.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 706'697.00	Recettes :	Fr. 206'361.00

Le résultat pour ce chapitre se solde par une perte de Fr. 108'656.-, supérieure à la prévision budgétée. Cet écart relativement important s'explique de la manière suivante :

- Tout d'abord après plusieurs années de cotisation aux assurances sociales inférieures aux prévisions, la commune subit un rattrapage de ces dernières à hauteur d'environ Fr. 29'000.-
- La commune doit aussi faire face à des frais de cours des employés de l'administration : Fr. 4'800.-
- Le remaniement des outils informatiques et diverses licences : Fr. 10'000.-
- Des frais liés à l'inauguration de la maison de ville qui ne peuvent pas entrer dans l'investissement environ Fr. 10'000.-

- Pour la première fois, les frais liés à l'exploitation de la maison de ville entrent dans les comptes d'exploitations. (environ Fr. 45'000.-) Ce montant n'avait pas été budgété lors de l'établissement du budget.

1. Ordre public :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 153'310.00	Recettes :	Fr. 124'660.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 119'286.00	Recettes :	Fr. 124'839.00

A relever dans ce chapitre :

-Au chapitre 10, Protection juridique, les charges ont été moins importantes que prévues à hauteur de Fr. 5'000.-.

-Au chapitre 14, police du feu, les charges se sont avérées de Fr. 26'000.- inférieures aux prévisions notamment en ce qui concerne la participation de la commune de La Roche au regroupement avec P.L.V. (Fr. 10'000.-).

-Plus généralement, les dépenses ont été inférieures aux prévisions

Globalement le chapitre ordre public présente un résultat de plus de Fr. 35'000.-, meilleur que prévu.

2. Enseignement et formation :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 1'979'630.00	Recettes :	Fr. 126'030.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 1'809'652.00	Recettes :	Fr. 115'013.00

Le résultat de ce compte est meilleur que prévu à hauteur de Fr. 158'000.-. Cela s'explique notamment par la contribution de la commune à l'enseignement spécialisé, inférieur de Fr. 167'000.- aux prévisions. Il est à noter que ce poste est une charge liée, sur lequel le conseil communal n'a aucune emprise et reçoit des chiffres pour l'établissement de son budget, et établit ses comptes sur la base des factures reçues. (ce poste est en rapport avec celui des affaires sociales).

De plus, on constate une progression des charges d'environ Fr. 12'000.- au point 29, Administration scolaire. Cette dernière est liée principalement à des travaux d'entretien urgent (stores) et divers.

3. Culte, culture et loisirs :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 251'160.00	Recettes :	Fr. 62'140.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 242'362.00	Recettes :	Fr. 53'538.00

Le résultat de ce compte est égal aux prévisions (Fr. -196.-)

On notera que la participation au conservatoire (chapitre 30) est inférieure de Fr. 6000.- aux prévisions.

4. Santé :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 532'950.00	Recettes :	Fr. 55'120.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 539'505.00	Recettes :	Fr. 34'029.00

Le résultat de ce chapitre est de Fr. 27'646.- moins bon que prévu. L'essentiel de cette différence provient de la facturation plus élevée que prévue de la participation à la subvention cantonale aux homes pour personnes âgées ; la commune n'a pas d'influence sur cette dépense.

5. Affaires sociales :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 1'005'470.00	Recettes :	Fr. 477'050.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 1'151'201.00	Recettes :	Fr. 440'689.00

Au niveau des affaires sociales, on constate un résultat de près de Fr. 183'000.- plus défavorable que prévu. Les éléments engendrant les principales différences sont les suivants :

- Concernant la protection de la jeunesse, on relèvera une augmentation de 150% des subventions au placement d'enfants en crèches et garderies d'enfants, cela représente un dépassement de budget de plus de Fr. 15'260.-.
- Au niveau des charges liées relatives au subventionnement des institutions pour handicapés, le montant facturé par l'état a été supérieur au prévision (Fr. 157'109.-, ce poste est en rapport avec celui de la santé).
- Il est à noter que le nouveau système de gestion du service des curatelles est maintenant opérationnel. Ce dernier, est entièrement sous la responsabilité de la commune de La Roche mais rémunéré par les 9 communes qu'elle dessert sur la rive droite du lac et la vallée de la Jogne. En effet son organisation et administration ainsi que les coûts s'y rapportant sont du ressort des communes. Par contre le volume, la source des dossiers ainsi que les ordres de traitements de ces derniers proviennent de la justice de paix. Pour l'instant, après une année comptable complète, on peut dire que les coûts sont sous contrôle car l'écart au budget est de Fr. 35'712.88 (inférieur aux prévisions du budget), pour un total des charges de Fr. 440'437.12.-. La part de la commune de La Roche s'élève à Fr. 44'544.39.-, de Fr. 3'000.- inférieur au budget.

6. Transports et communications :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 663'900.00	Recettes :	Fr. 87'850.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 694'777.00	Recettes :	Fr. 118'683.00

Ce poste est équilibré, cependant, on constate les choses suivantes :

Dans le domaine des routes communales (poste 62), les dépenses sont supérieures d'environ Fr. 30'000.- aux prévisions. Ces dépenses supplémentaires non budgétées ont été principalement engendrées par la réfection des abords de la route cantonale. Cette dépense n'a pas pu être anticipée dans l'élaboration du budget, car la traversée du village réalisée par l'Etat de Fribourg n'était pas planifiée lors de l'établissement du budget 2015.

Concernant le poste 65 (Trafic régional, télésiège et téléski), on note une diminution des charges d'amortissement de près de Fr. 21'000.-, qui sont dus à une adaptation du taux d'amortissement obligatoire.

7. Protection et aménagement de l'environnement :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 634'420.00	Recettes :	Fr. 566'680.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 646'455.00	Recettes :	Fr. 634'691.00

Aucune remarque particulière à apporter.

8. Economie :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 243'900.00	Recettes :	Fr. 227'340.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 334'937.00	Recettes :	Fr. 295'217.00

Dans ce chapitre on constate un résultat d'environ Fr. 23'000.- inférieur aux prévisions. Cette prévision est principalement due aux points suivants :

-Concernant le chapitre 80, Agriculture, on remarque un écart de Fr. 6'906.55.- par rapport au budget, ceci est dû à la remise en état de divers chemin après les orages du mois d'août.

-Pour le chapitre 81, la Forêt, un prélèvement à la réserve de Fr. 15'182.30.- a été effectué, qui s'élève à ce jour à Fr. 35'125.14.-.

-Pour le chapitre 86, Energie, la turbine du Brand a souffert d'une année relativement sèche, et sa production a été en dessous de notre estimation, de l'ordre de la moitié.

9. Finances et impôts :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 862'298.00	Recettes :	Fr. 4'789'570.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 825'412.00	Recettes :	Fr. 4'744'020.00

Ce chapitre regroupe principalement les éléments relatifs aux recettes fiscales ainsi qu'à la gestion de la fortune et des dettes.

Recettes fiscales ; en globalité, le chapitre « impôts » présente un résultat de Fr. 8'664.- inférieur à ce que prévoyait le budget. On constate une stabilisation des entrées fiscales pour 2015.

Cependant, nous remarquons que la bonne santé des entreprises ayant leurs sièges sur notre commune permet aussi d'engranger une manne financière intéressante.

Enfin, il est à remarquer que l'impôt sur les transactions immobilières reste très intéressant pour l'année 2015.

Gestion de la fortune et des dettes ; ce poste présente une forte différence avec le montant budgété provenant du fait que les directives de l'état sur les amortissements obligatoires ont changés.

A relever également dans ce poste le niveau de la dette qui s'élève à Fr. 10'875'362.- pour des amortissements eux s'élevant à Fr. 439'814.00.-.

Récapitulation des comptes de fonctionnement :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 6'916'748.00	Recettes :	Fr. 6'714'470.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 7'070'284.00	Recettes :	Fr. 6'767'356.00

Le compte 2015 présente un excédent de charge de Fr. 302'298.-, soit un résultat de Fr. 100'650.-, inférieur au budget.

En conclusion :

Nous constatons que les observations faites lors des Assemblées communales de 2014 et 2015 se confirment. En effet, la stabilisation des rentrées fiscales sur les personnes physiques induites par la démographie positive de notre village se valident. Cependant, il est à noter que celles-ci ne suffisent pas encore à combler le manque à gagner occasionné par le fléchissement antérieur des recettes fiscales de la commune. Enfin, nous constatons également une augmentation des charges de fonctionnement de l'ordre de 2%, due en partie, à l'entrée en fonction du bâtiment de la Maison de Ville. Compte tenu de l'augmentation d'impôt votée en Assemblée communale du 14 décembre 2015, pour l'année 2016, et la progression espérée des rentrées fiscales engendrées par la démographie positive de la commune de La Roche, les années futures devraient être celles du retour d'un certain équilibre. Pour autant que les charges liées sur lesquelles le Conseil communal n'a pas d'incidence restent stable.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Louis Risse donne la parole au représentant de la Commission financière, **M. Alain Geiger**.

L'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl, a vérifié les comptes annuels 2015 de la Commune.

Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

La Commission financière a également obtenu une revue claire des comptes ainsi que les réponses à leurs questions.

Au vu des résultats et du rapport de l'organe de révision, la Commission financière donne un préavis favorable pour l'approbation des comptes de fonctionnement 2015.

Questions/Remarques

Aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation des comptes de fonctionnement 2015 :

APPROBATION : OUI 36 / CONTREPARTIE 0

POINT 3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2015

PRÉSENTATION

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Louis Risse**, Conseiller communal responsable des Finances. Il passe en revue les différents investissements.

0. Administration :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Aucun investissement prévu.

1. Ordre public :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 10'000.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 10'000.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Part de la commune de La Roche pour la réfection de la ciblerie.

2. Enseignement et formation :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 0.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Aucun investissement prévu.

3. Culte, culture et loisirs :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 369'500.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 364'095.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Il s'agit de la contribution de solidarité aux sentiers du Lac de la Gruyère pour Fr. 9'500.-. Ainsi que la participation à l'aménagement des vestiaires du FC/HC La Roche et les vestiaires communaux pour un montant de Fr. 230'000.-, et l'assainissement des eaux usées de la buvette du FC La Roche/Pont-la-Ville pour un montant de Fr. 120'000.-. Aussi, l'assainissement de la place de la Halle polyvalente pour un montant de Fr. 4'595.-.

5. Affaires sociales :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 78'200.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 78'200.00	Recettes :	Fr. 0.00

- Il s'agit d'investissements pour le mobilier et le matériel informatique destiné au Service des curatelles de la Jogne et Rive droite dans le nouveau bâtiment de la Maison de Ville.

6. Transports et communications :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 360'00.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 79'702.00	Recettes :	Fr. 144.00

- Les investissements en cours sont les suivants :

- Il s'agit de la réfection du chemin du bas du Riau à la Maison des pauvres pour un montant de Fr. 7'742.60.-.

- o la réfection du Pont de Steckel, d'un montant de Fr. 1'947.60.-, la participation à la réfection de la route du lèche Fr. 3'996.-, la réfection de la place de la chapelle Fr. 60'752.20.-, l'aménagement du trottoir des planches pour Fr. 5'260.85.-.

7. Protection et aménagement de l'environnement :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 774'000.00	Recettes :	Fr. 90'400.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 569'727.00	Recettes :	Fr. 242'642.00

- o Le maillage et remplacement de la conduite existante au secteur « Montsoflo » pour Fr. 108'000.00.-, maillage au « Zible-Vers les roulin » pour Fr. 6'554.00.-, le maillage de la conduite sise vers le bâtiment de la nouvelle coop pour un peu moins de Fr. 10'000.00.-, le bouclage réseau d'eau « le Rohr » pour Fr. 40'574.60.-, le cadastre sous terrain d'eau pluviale, suivi du cadastre pour Fr. 14'869.00.-, l'élaboration du plan d'infrastructure d'eau potable PIEP pour Fr. 12'636.00.-
- o Dans la protection des eaux, la construction du collecteur de Montsoflo pour mise en séparatif jusqu'au Brand pour Fr. 287'925.70.-, pour les ordures ménagères, la réfection de la benne compacteuse pour Fr. 35'623.80.-, la réfection d'endiguement à la Serbache pour Fr. 33'108.65.-, et dans l'aménagement du territoire la révision du PAL pour Fr. 13'399.65.-, ce sont des montants qui ont été comptabilisés en 2015 certains sont des soldes, et pour les autres, les finitions se feront en cours d'année 2016.

8. Economie :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 446'130.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 463'617.00	Recettes :	Fr. 0.00

- C'est pour la contribution ordinaire à l'Association Régionale de la Gruyère, Fr. 39'999.60.-, l'aménagement de WC publics du Brand pour Fr. 95'000.00.-, et l'aménagement des WC douches au bord du lac Fr. 328'617.80.-.

9. Finances et impôts :

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 1'205'700.00	Recettes :	Fr. 0.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 2'383'406.00	Recettes :	Fr. 507'000.00

- La principale différence concerne le nouveau bâtiment de la Maison de Ville, les dépenses en 2015 s'élevant à Fr. 2'184'070.50.-, et l'achat de mobilier et l'installation informatique pour Fr. 199'322.40.-.

Récapitulation des comptes d'investissement

Budget 2015	Dépenses :	Fr. 3'243'530.00	Recettes :	Fr. 90'400.00
Comptes 2015	Dépenses :	Fr. 3'948'747.00	Recettes :	Fr. 749'786.00

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

La parole est au représentant de la Commission financière, **M. Alain Geiger**.

Tous les documents liés aux investissements ont été mis à la disposition du réviseur, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Suite au rapport de l'organe de révision, la Commission financière donne un préavis favorable pour l'approbation des comptes d'investissements 2015.

Questions/Remarques

M. Meinrad Kolly : Concernant les travaux des vestiaires du foot au bord du Lac, qui est une très belle œuvre, y-a-t'il une participation de la part de la commune de Pont-la-Ville ?

M. Louis Risse : Oui la commune de Pont-la-Ville participe financièrement à hauteur de Fr. 100'000.00.-, pour la réalisation des vestiaires. La participation est arrivée en 2016, raison pour laquelle ce montant ne figure pas sur les comptes 2015.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation des comptes d'investissements 2015 :

APPROBATION : OUI 36 / CONTREPARTIE 0

POINT 4. COMPTES 2015 DU FOYER ST-JOSEPH

PRÉSENTATION

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Dominique Perroud**, Directeur du Foyer St-Joseph.

Les comptes de fonctionnement 2015 sont présentés à l'écran et commentés par **M. Dominique Perroud**.

Les comptes 2015 du Foyer St-Joseph présentent un excédent positif, grâce à un bon taux d'occupation de 99.02% et des charges qui ont été conformes à celles prévues.

Monsieur Perroud présente les comptes de fonctionnement et apporte quelques précisions.

Les comptes d'investissement 2015 sont présentés à l'écran et commentés par **M. Dominique Perroud**.

Le renouvellement du câblage de réseau du bâtiment a été terminé, le cuiseur à vapeur n'a pas été acheté en 2015 et sera probablement acheté en 2016, pour les stores, ainsi que le compteur à chaleur, le budget a été tenu. La machine à café a due être remplacée, ainsi qu'un équipement supplémentaire pour le verticalisateur.

Concernant les investissements en cours ; il y a la verrière, en attente de l'étude pour la ventilation, la pose des sols a terminé.

Pour le Zible B, les prix des concours aux participants ont été libérés, et **M. Dominique Perroud** reste dans l'attente du chiffrage du projet.

M. le Syndic, Joël Brodard, remercie M. Perroud pour la présentation des comptes et la gestion du Foyer St-Joseph.

Questions/Remarques

Aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à la Commission financière.

La Commission financière relève que l'organe de révision, la Fiduciaire Cuennet Sàrl, a vérifié les comptes annuels 2015 du Foyer St-Joseph. Tous les documents comptables ont été mis à la disposition du réviseur, et il a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Comme le rapport de révision le recommande, la Commission financière préavise favorablement l'approbation des comptes 2015 du Foyer par l'Assemblée communale.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation des comptes 2015 du Foyer St-Joseph :

APPROBATION : OUI 36 / CONTREPARTIE 0

POINT 5. LÉGISLATURE 2016/2021

Point 5.1. Election des membres des commissions

Point 5.1.1. Commission financière (art. 10 LCo)

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Louis Risse**, Conseiller communal responsable des Finances.

M. Louis Risse présente les candidats à la commission financière, avec les remerciements au sortant :

M. André Kolly, après 10 ans de loyaux services, il a émis le souhait de mettre fin à son mandat.

Pour son remplacement, le Conseil communal propose M. Pascal Fragnière, 29 ans, marié, domicilié à La Roche et employé de commerce.

M. Louis Risse énumère les autres membres de la commission financière, pour rappel :

- M. Alain Geiger, Président
- M. Hayoz
- M. Bourguet
- M. Plateaux

Aucune proposition d'autre candidat.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation de la nouvelle constitution de la commission financière :

APPROBATION : OUI 39 / CONTREPARTIE 0

Point 5.1.2. Commission d'aménagement et de l'énergie (art. 36 LATeC)

M. le Syndic, Joël Brodard, donne la parole à **M. Bertrand Gaillard**, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire.

M. Bertrand Gaillard présente les candidats à la commission d'aménagement et de l'énergie, et remercie les deux membres démissionnaires, MM. Stéphane Risse et Conrad Goumaz, ont été pressentis pour siéger à la commission d'aménagement et de l'énergie :

- M. Jacques Brodard, 47 ans, La Roche, géomètre
- M. François Scherly, 28 ans, célibataire, La Roche, mécanicien

Les membres qui se représentent :

- M. David Birbaum, père de famille, entrepreneur

- M. Stéphane Giroud, 47 ans, père de famille, entrepreneur
 - M. Jean-François Moullet, 58 ans, père de famille et architecte.
- La commission d'aménagement siège avec la commission du feu lors des séances.

Aucune proposition d'autre candidat.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation de la nouvelle constitution de la commission financière :

APPROBATION : OUI 39 / CONTREPARTIE 0

Point 5.1.3. Commission des naturalisations (art. 34 LDCF)

Dans l'organisation de la commune de la Roche, la commission des naturalisations est composée des mêmes membres de la commission financière.

Le Conseil communal propose M. Pascal Fragnière, 29 ans, marié, domicilié à La Roche et employé de commerce.

Aucune proposition d'autre candidat.

APPROBATION

Vote à mains levées

Approbation de la nouvelle constitution de la commission financière :

APPROBATION : OUI 39 / CONTREPARTIE 0

Point 5.2. Délégation de compétences au Conseil communal pour les transactions mobilières et immobilières, pour un montant maximum de Fr. 50'000.-

Au début de chaque législature, l'assemblée communale doit se prononcer sur la délégation de compétence accordée au Conseil communal pour les transactions mobilières et immobilières, pour un montant maximum de Fr. 50'000.00.-. Le Conseil communal propose de continuer comme lors des législatures précédentes, et propose le même montant.

Aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

Vote à mains levées

Approbation de la nouvelle constitution de la commission financière :

APPROBATION : OUI 36 / CONTREPARTIE 0

Point 5.3. Mode de convocation des assemblées communales

Le Conseil communal propose de continuer comme lors des précédentes législatures, soit un circulaire à tout ménage, parution dans le Messenger, et un avis dans la Feuille Officielle.

Questions :

Antoine Gaillard : Est-ce qu'une convocation peut figurer sur le site internet ?

M. Joël Brodard : On fera le nécessaire.

Vote à mains levées

Approbation de la nouvelle constitution de la commission financière :

APPROBATION : OUI 36 / CONTREPARTIE 0

Divers

M. Thierry Moret informe l'assemblée communale qu'en décembre 2013, l'investissement a été voté par l'assemblée communale, durant l'année 2015, des discussions ont eu lieu entre la Commune de La Roche et la Paroisse de La Roche, relatives à l'achat du bâtiment de la Cure, pour l'aménagement des classes et la mise en place de l'accueil extra-scolaire, les préavis des divers services de l'état sont positifs, les besoins deviennent à la limite de ce qui peut être fait, aucune date n'est fixée pour la mise en place de l'accueil extrascolaire. On peut estimer environ une année et demie, avant l'ouverture dans le bâtiment de la cure paroissiale.

Aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

M. Bertrand Gaillard présente l'historique du projet du bâtiment de la Maison de Ville à l'Assemblée communale. Le total du projet avec ameublement et informatique s'élève à Fr. 4'155'000.00.-.

Dominique Paradis : Les problèmes au niveau de l'éclairage ont-ils été résolus ?

M. Bertrand Gaillard : Les travaux sont en cours avec l'entreprise électrique.

M. Alain Geiger : Vous avez des intéressés pour la location des locaux commerciaux ?

M. Bertrand Gaillard : Actuellement on a un contrat en phase d'être signé pour un tiers, et une discussion en cours pour les deux tiers restants. On a eu bien des amateurs, mais on n'a pas voulu brader les locaux. La commune a également essayé d'aborder des établissements financiers, des bureaux qui pourraient amener des fiscalités. Les locaux seront terminés courant juillet.

M. Alain Geiger : Y a-t-il un moyen de rendre le bâtiment de la Maison de Ville plus localisable ?

M. Bertrand Gaillard : On prend note de la remarque, pour pouvoir améliorer la nomenclature.

M. Joël Brodard informe l'assemblée communale de l'état d'avancement du projet de construction du bâtiment Zible B. En effet, il s'agit d'un bâtiment comprenant au rez-de-chaussée des cabinets médicaux, des appartements pour seniors sur deux étages et un logement de 4 ½ pièces, pour un gardien ou concierge. Le chiffrage du projet a été communiqué à la mi-avril si bien que la commune n'a pas eu la possibilité de mettre le vote du crédit de construction à cette assemblée. La commune doit encore demander des offres d'emprunt bancaires pour son financement et une convocation à une assemblée extraordinaire aura probablement lieu durant l'été pour voter le crédit de construction du bâtiment du Zible B. La procédure d'enquête pourra ensuite démarrer.

Questions :

M. Samuel Engel : D'après le chiffrage reçu, à combien se monte l'estimation des coûts du projet ?

M. Joël Brodard : Il s'élève à Fr. 8'694'000.-. L'investissement sera dans les comptes du Foyer, pas par la commune. Sera pris en compte avec les réserves générales, pas un énorme montant à disposition du Foyer actuellement, et quel arrangement sera fait avec la commune pour présenter le projet au département des communes. LR dis nous laisser le temps de d'établir un plan de financement concret, qui sera voté en assemblée extraordinaire.

M. Antoine Gaillard : Le bâtiment ne risque-t-il pas de boucher la vue du foyer actuel ?

M. Joël Brodard : D'après les gabarits et les maquettes, le bâtiment n'affectera pas la vue du Foyer St-Joseph, en effet, il n'est pas plus grand que les arbres sis actuellement devant le Foyer St-Joseph.

M. André Kolly : Le partenariat avec le médecin continu ?

M. Joël Brodard : Des cabinets médicaux seront à louer, et à disposition.

Interventions :

M. André Kolly : Pourrait-on avoir de plus amples explications concernant l'annulation de la Course de Côte 2016 ?

M. Joël Brodard : Le système instauré par le comité de la Course de Côte est d'établir des conventions avec les bordiers touchés par les terrains utilisés par les spectateurs, et ensuite la commune valide la convention et accepte aussi. Cependant, cette année la commune a donné son approbation avant, et par la suite un border n'a pas voulu accepter. De ce fait, le comité de la Course de Côte a décidé d'abandonner le projet. La

commune n'a plus eu de contact avec les organisateurs de la Course de Côte depuis.

André Bersier : Par rapport à la société de la Berra, ceux-ci ont réceptionné le courrier-réponse de la commune, et l'a trouvent un peu douteuse. En effet, ladite société se demande si le Conseil communal est vraiment pour l'organisation de la Course de Côte 2016, ou contre.

M. Joël Brodard : Le Conseil communal a toujours émis un préavis favorable à la manifestation, cependant, les avis sont effectivement divergents au sein du Conseil communal. La majorité du Conseil communal a tout de même accepté l'organisation de la Course de Côte 2016.

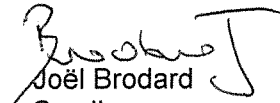
M. Robert Lehmann : L'opposant a-t'il des raisons valables de s'opposer ?

M. Joël Brodard : C'est le principe du système choisi par le comité de la Course de Côte de procéder de cette façon, car le comité pourrait organiser la manifestation sans obtenir l'aval de tous les bordiers concernés. En effet, l'Office de la circulation et de la navigation a donné l'autorisation, cependant, le comité ne veut pas prendre le risque qu'un bordier ne mette plus son terrain à leur disposition.

M. Stéphane Risse : La commune ne pourrait-elle pas envisager un plan d'action par rapport à cela, et éventuellement entrer en discussions avec le bordier retissant ?

M. Joël Brodard : Le Conseil communal en prend bonne note.

L'Assemblée est levée à 21h00


Joël Brodard
Syndic


Mélanie Monteiro
Secrétaire